

Portables

Ces antennes qui font peur

Les antennes relais des téléphones portables émettent-elles des ondes nocives? Les opérateurs disent que non. Les scientifiques sont réservés. Les riverains accusent.

Par Jean-Michel Décugis, Christophe Labbé et Olivia Recasens.

"On avait acheté une maison, on avait trois beaux enfants, tout allait bien. Et puis, un jour, mon fils aîné a commencé à maigrir et s'est mis à trébucher. Les médecins ont diagnostiqué un cancer du cerveau. Julien a été emporté en quatorze mois, il avait 8 ans."

Virginia est convaincue que son fils est mort à cause des quatre antennes relais plantées sur le toit de l'école primaire Ernest-Bizet, à Saint-Cyr-l'Ecole, dans les Yvelines. Deux ans plus tôt, déjà, à Ernest-Bizet, une petite fille de 6 ans est décédée de la même maladie. Un cancer extrêmement rare, puisqu'on ne compte que trente cas par an en France. Les parents ont dû batailler pendant plus d'un an pour obtenir une enquête épidémiologique. Cette étude confiée à l'Institut de veille sanitaire (IVS), a permis de trouver onze cas de cancer de l'enfant survenus en dix ans dans cette petite commune de 14.000 habitants de la banlieue ouest de Paris. Les opérateurs de téléphonie mobile affirment que les stations relais, qui assurent la transmission des communications sur téléphone portable, n'ont aucun impact sur la santé. Les experts scientifiques eux, font preuve d'une prudence de Sioux. Ce qui sème le doute dans la tête des riverains et chez certains élus.

Aujourd'hui, c'est la psychose autour des quelque 35.000 sites où sont implantées des antennes relais. A Rodilhan, un petit village du Gard où dix-huit antennes se dressent sur un château d'eau, certains habitants ont calfeutré leurs fenêtres avec des couvertures de survie en aluminium pour tenter de se protéger. *"On s'est mariés, il y a deux ans, on voulait faire un enfant, mais on a tout arrêté, pas question d'avoir une grossesse sous ces antennes"*, confie Pascal Hadjez, 36 ans, dont la villa se trouve à 30 mètres du château d'eau. D'autres choisissent de déménager, ou s'organisent pour rester le moins possible chez eux. *"Je pars me réfugier chez des amis tous les jours, entre 17 et 19 heures, lorsque le trafic sur l'antenne augmente et que mon cœur s'emballé"*, raconte Henri Chochois, un retraité qui habite le 20ème arrondissement de Paris.

Depuis deux ans, collectifs et associations fleurissent presque aussi vite que les antennes relais. A Orgon, près d'Avignon, une centaine de parents d'élèves ont, le 27 mars, bloqué la nationale 7 pour protester contre la présence d'une station relais collée à l'école primaire. Dans le quartier Saint-Jérôme, à Marseille, ce sont des habitants qui ont attaqué à coups de pétards le siège régional de France Télécom, en brandissant des pancartes *"Non aux antennes tueuses"*. On défile, on pétitionne, parfois même on sabote. A Dijon, le 8 avril, les habitants d'un immeuble ont fait disjoncter la station relais et fait barrage aux techniciens d'Orange venus effectuer les réparations. Cinq jours avant, le préfet de la région et le maire avaient reçu une lettre dans laquelle les riverains se plaignaient de *"violents maux de tête, sifflement dans les oreilles, bourdonnements, vertiges, malaises, tremblements, troubles du sommeil, crises d'épilepsie (idem pour les animaux), dérèglement de pile cardiaque..."*. Ils précisaient également : *"Les appareils ménagers, micro-ondes, téléphones, téléviseurs, postes de radio se déclenchent seuls, changent de station, baissent de luminosité et de son."*

Partout, c'est le même type de maux : nausées, problèmes oculaires, migraines... "J'ai eu de violentes migraines et de l'eczéma au visage après l'installation d'une antenne relais sur une école, à 20 mètres de chez moi", raconte Odile Martin, brune fluette d'une quarantaine d'années, propriétaire d'une villa à Eoures, l'un des quartiers chics de Marseille. "Mon fils, Ludovic, a eu des troubles de la vue et s'est évanoui plusieurs fois. Aucun médecin n'a pu fournir d'explication." Le 8 juin 2000, Orange, a désactivé l'antenne. Motif officiel : "Il s'agissait d'apaiser les esprits." "Comme par magie, tous nos symptômes ont disparu quelques semaines plus tard", indique Odile Martin.

Une ambiance à la "X-Files"

Effets psychosomatiques? "C'est la crainte inspirée par les antennes relais et non les champs électromagnétiques eux-mêmes qui provoquent ces troubles", tranche Jean-Claude Bouillet, directeur Fréquences et Protection chez Bouygues Télécom. Sauf que, à en croire les riverains, les animaux seraient eux aussi sujets à d'étranges réactions. A Rodilhan, on s'inquiète de ne plus voir aucun corbeau ou autre volatile sur le château d'eau depuis l'apparition des stations relais, alors qu'ils y trouvaient refuge par dizaines auparavant. Chez Nadine Jeanjon, à Fleurat, dans la Creuse, ce sont les poules qui ont perdu la boule. Cette éducatrice de 37 ans, qui a fui la pollution parisienne pour s'installer avec son mari à la campagne, s'est retrouvée avec une tour de 40 mètres de haut près de sa maison. "Depuis, nos poules pondent des œufs qui n'éclosent presque plus. Trois ans que ça dure. Elles ne peuvent pas être victimes d'effets psychosomatiques."

Partout en France, les riverains font appel à des experts indépendants, ou achètent leurs propres appareils pour détecter les champs électromagnétiques, parce qu'ils doutent des chiffres avancés par les opérateurs. C'est la guerre des mesures. On s'accuse mutuellement de tricherie. Les associations sont persuadées que les opérateurs baissent à distance la puissance des antennes quand les experts se déplacent. "Plusieurs fois, j'ai constaté que j'étais suivi. A Albi, j'ai pu relever la plaque d'immatriculation de la voiture qui me filochait. Après vérification auprès des services de police, la plaque était fausse", jure Eliand Lacube, expert en radiations électromagnétiques, agréé par l'Agence nationale des fréquences. On baigne dans une ambiance à la "X-Files". Beaucoup se disent convaincus d'avoir leur téléphone sur écoutes. Tous sont persuadés qu'on leur cache la vérité. Dans un bel ensemble, ils renvoient aux études menées par les militaires sur les micro-ondes émises par les radars, qui mettent en évidence des effets sur le système de reproduction et l'augmentation du risque de leucémies ou de cancers du cerveau. Avec cette question : les mêmes problèmes pourraient-ils apparaître à long terme avec des micro-ondes moins puissantes, crachées par les antennes relais ?

Alors, y a-t-il vraiment péril ? Non, jurent les opérateurs, la main sur le cœur. Et de faire valoir que près de 600 études ont été réalisées ou sont en cours sur les effets sanitaires des ondes électromagnétiques. D'ailleurs, l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (Afsse) vient de rendre public un rapport qui explique que tout va bien. Une conclusion rassurante qui figurait déjà il y a 4 mois dans un publi-rédactionnel d'*Impact Médecine* distribué à 70.000 médecins généralistes. Curieusement, le coordinateur du rapport et le directeur scientifique de l'Afsse ont collaboré à cette plaquette entièrement financée par Orange. Une maladresse qui écorne la crédibilité de cette nouvelle agence sanitaire.

Aujourd'hui, la plupart **des études sur l'impact sanitaire de la téléphonie mobile sont largement financées par les opérateurs.** "**Mon laboratoire fonctionne à hauteur de 30% grâce aux financements des opérateurs**", reconnaît Bernard Veyret, coordinateur du rapport remis à l'Afsse et directeur de recherche au Laboratoire de physique des interactions onde-matière à Bordeaux. Une note datée de mars 2001 de la Direction générale de la recherche du Parlement européen dénonce les efforts des opérateurs visant à persuader les chercheurs de "**carrément modifier leurs résultats pour les rendre plus en harmonie avec le marché**". Le document précise aussi que l'industrie et les organes de réglementation "**ont délibérément ignoré et continuent d'ignorer des informations existantes selon lesquelles cette technologie est loin, potentiellement, d'être inoffensive**".

Que penser encore du décret sur les limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques signé par Lionel Jospin 48 heures avant de quitter le gouvernement ? Un décret qui autorise des valeurs neuf fois supérieures à celles admises en Italie ou en Suisse. Les associations dénoncent "un cadeau fait aux opérateurs". *"Ce décret a été poussé par lobby industriel, et adopté en catastrophe sans l'aval du ministère de l'Environnement"*, renchérit Yves Contassot, adjoint Vert au maire de Paris, chargé de l'environnement. Pourtant, à l'époque, deux projets de loi sur les antennes relais, inspirés du principe de précaution, étaient sur le point d'aboutir à l'Assemblée nationale et au Sénat. Parmi les députés alors montés au créneau, on trouve Jean-François Mattei, l'actuel ministre de la Santé. Mais, depuis son arrivée Avenue de Ségur, le ministre défend le décret.

Opacité à tous les niveaux

Décidément, personne ne s'accorde sur la nocivité ou l'innocuité des antennes. Alors que le ministre tempère, à Paris, la Mairie a pris la peine de se battre pendant 8 mois avec les opérateurs pour que la population ne soit pas exposée à plus de 2V/m en moyenne. *"Avec cette norme, les opérateurs vont devoir réviser d'urgence 10 % des 1.200 antennes de la capitale"*, explique Yves Contassot. Paris est également l'une des rares villes à avoir obtenu un plan d'occupation des toits. Partout ailleurs, l'opacité règne. Combien d'écoles ont à proximité ou sur leur toit une station relais ? Interrogée par *Le Point*, l'Education nationale est incapable de répondre.

La fronde des riverains s'explique aussi par les conditions souvent dignes du Far West dans lesquelles les antennes ont été implantées. Aussi étonnant que cela paraisse, ces installations ne nécessitent pas de permis de construire, alors que celui-ci est exigé pour la moindre percée de fenêtre. Ce n'est que lorsque le pylône dépasse 12 mètres et l'antenne 4 que l'opérateur doit faire une déclaration de travaux. *"Les maires se font rouler dans la farine par les opérateurs. Chez nous, le pylône de 40 mètres a été érigé en une journée, le 11 novembre 1998, s'insurge Didier Bardet, maire de Fleurat (Creuse). On nous a caché le pourquoi de cette installation. J'ai posé la question : on m'a répondu secret industriel."* Les riverains sont toujours mis devant le fait accompli. *"Un jour, on a vu arriver une grue et des camions blancs sans logo visible, on a cru que c'était pour refaire la toiture. Quand on a découvert les antennes, on nous a dit que c'étaient des paratonnerres. Peu de temps après, les télés se sont mises à dysfonctionner"*, raconte Elisabeth Bonnafou, qui habite à Albi dans une cité HLM en proie à la psychose depuis qu'en octobre 1999 Bouygues Télécom y a implanté ses antennes. Pour s'assurer de la discrétion des propriétaires du bâtiment, les opérateurs incluent une clause de confidentialité dans la plupart des contrats. En agissant en catimini, ils trahissent la charte du 12 juillet 1999 signée avec l'Etat dans laquelle ils s'engageaient à informer la population, avec affichage du lieu d'implantation de l'antenne.

La même opacité règne sur les loyers déboursés par les opérateurs pour installer leurs stations relais. Selon ses informations, le prix peut aller à Paris jusqu'à 15.000 € par an. A quoi s'ajoute parfois de coquettes primes à l'installation. Pour que le propriétaire ne soit pas tenté de faire marche arrière, on lui signe un contrat sur plusieurs années. *"Un jour, SFR a frappé à ma porte et m'a proposé 3.000 € par an pour installer une antenne sur mon toit. J'ai hésité, mais il y en avait déjà une sur l'école, ça m'a rassuré, et j'ai signé pour 12 ans"*, explique Charles Fouque, un retraité marseillais, qui, depuis, a intenté une action en justice pour se débarrasser de l'antenne. *"C'est devenu une obsession. J'ai peur pour la santé de mes deux petits-enfants."*

Un marché de huit milliards.

Une soixantaine de municipalités ont déjà pris des arrêtés pour interdire les antennes relais. Même si la plupart ont été déboutées, cette fronde inquiète les opérateurs. *"On met aujourd'hui 18 mois à installer une antenne, contre 4 auparavant"*, confie l'un d'eux. A Marseille, où les habitants ont pris en grippe les antennes relais, la Mairie a réussi à signer avec les 3 opérateurs une charte de bonne conduite.

Aujourd'hui, les industriels craignent de voir entraver l'exceptionnelle croissance d'un marché qui pèse en France près de 8 milliards d'euros. En janvier, les 3 opérateurs, pourtant concurrents, ont créé l'Afom, une structure de communication commune, dotée d'un budget annuel de 6 millions d'euros. Objectif : mener des actions ciblées sur les médecins, les journalistes et les élus.

Une étude a même été commandée au CNRS sur le profil sociologique des opposants. Mais ces contre-offensives n'ont pas empêché Orange et SFR de céder à la pression conjuguée des parents d'élèves, du maire et de la justice, et de démonter leurs antennes installées sur l'une des écoles primaires de St-Cyr. "*Nous avons eu affaire à un maire qui a choisi de cultiver la peur dans une approche démagogique*", explique Benedict Donnelly, directeur de la communication du groupe Cegetel (SFR). A croire que la panique gagne également les opérateurs.

Un étrange rapport

A qui profite le crime ? PRIARTÈM, l'association anti-antennes relais la plus active, est mise en cause par un document d'une dizaine de page que Le Point s'est procuré. Ce document vise à démontrer que PRIARTÈM est une émanation sectaire. Ses comptes sont épluchés, ses responsables et ses avocats ont droit à une fiche détaillée. "Ces accusations scandaleuses visent à nous faire taire", s'insurge Etienne Cendrier, porte-parole de PRIARTÈM, qui envisage de saisir la justice. Le rapport dénonce aussi un "relais puissant" au sein de la Mairie de Paris, en l'occurrence Karim Lapp, conseiller d'Yves Contassot, chargé de l'environnement, qui gère le dossier des antennes. Il "dispose d'un passé qui le rapproche considérablement des organisations sectaires", peut-on lire. Interrogé par Le Point, Karim Lapp qualifie ces accusations de "ridicules". Et précise : "on a cherché à me discréditer alors que je travaillais sur un dossier dont les enjeux économiques sont considérables."